



Zurich Simon, Zermatten Estelle

Pédiatrie : le Conseil d'Etat préfère-t-il payer pour envoyer des enfants dans d'autres cantons ?

Cosignataires : 0 Réception au SGC : 01.10.24

Dépôt

Dans La Liberté du 27 septembre 2024, nous apprenions que le service de pédiatrie de l'HFR devait se réorganiser et renoncer à des prestations médicales précieuses pour les enfants fribourgeois. Dans l'article, il est fait mention du transfert de plus de 120 enfants dans un autre hôpital en Suisse, faute de place à l'HFR.

De tels transferts coûtent cher au Canton de Fribourg. On peut ainsi estimer, en se basant sur un forfait moyen de 9700 francs (dont le canton doit rembourser le 55 %, donc 5335 francs), que 120 transferts coûtent environ 640 000 francs au Canton de Fribourg à titre d'hospitalisations extra-cantoniales.

De manière générale, il est de notoriété publique que les tarifs actuels en pédiatrie ne couvrent pas les coûts des hôpitaux actuellement. En 2022, les cantons sont d'ailleurs déjà intervenus dans le débat politique pour déplorer les pertes des hôpitaux pédiatriques. Pour le moment, si l'on veut maintenir des prestations pédiatriques de qualité pour les enfants fribourgeois, il est nécessaire de prévoir un soutien financier public.

Nous prions donc le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- > Quelle est la position du Conseil d'Etat sur le maintien des prestations actuelles en pédiatrie à l'HFR ?
- > Dans le cadre des discussions budgétaires 2025, le Conseil d'Etat a-t-il été sollicité par l'HFR pour une contribution financière afin de maintenir les prestations dans le domaine pédiatrique ? Si oui, à combien se montait la demande de l'HFR ?
- > Le Conseil d'Etat entend-il accorder un soutien financier à la pédiatrie de l'HFR ? Si oui, pour quel montant et selon quelles modalités ? Si non, pour quelles raisons ?

—